

Promo Sion

Journal de liaison des anciens élèves de Sion

Association des Anciens de Sion
61, rue Notre Dame des Champs 75006 Paris

promosion@orange.fr

Hiver 2015—2016

Numéro 49



Joyeux Noël !

Au sommaire

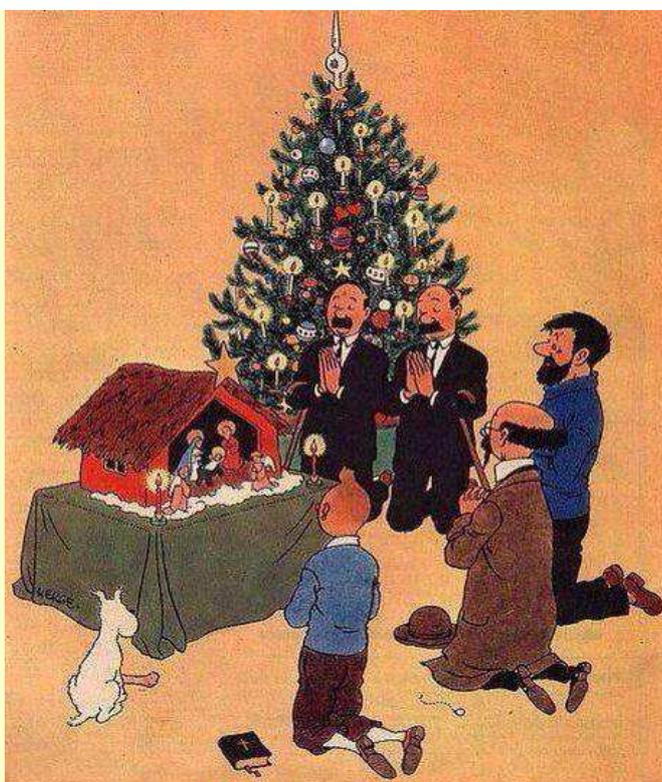
- ◆ « Touchez pas à ma crèche... »
- ◆ Les Ancelles
- ◆ Journée des anciens 2015
- ◆ Le baccalauréat et le brevet des collèges à Notre Dame de Sion
- ◆ Proclero une solution pour donner du sens à l'épargne
- ◆ Nos peines...



Notre prochaine journée des anciennes se tiendra à Notre Dame de Sion le samedi 23 janvier prochain. Rendez-vous à 11 heures pour la messe, suivie d'un apéritif et du déjeuner. Des informations complémentaires (programme précis, montant de la participation financière...) vous seront adressées début janvier.

Inscriptions auprès de Marie-Thérèse Couchard
mt.couchard@gmail.com

Il y a quelques semaines, l'Association des maires de France a voulu rappeler sa notion partisane de la laïcité et indiquer aux maires de France que les crèches n'avaient pas leur place en mairie. Cette prise de position a déclenché une vive polémique, de nombreux élus et citoyens jugeant que l'AMF y défend une conception de la laïcité si restrictive qu'elle contrarie l'expression des religions en occultant notamment les traditions chrétiennes de la France. La contestation



a payé et nous pouvons constater une multiplication des crèches publiques. Installer une crèche dans le hall d'un bâtiment public est légal : les juges de la cour administrative d'appel de Nantes ont considéré que la crèche, bien que "constituée de sujets représentant Marie et Joseph accompagnés de bergers et des rois mages entourant la couche de l'enfant Jésus", s'inscrit "dans le cadre d'une tradition relative à la préparation de la fête familiale de Noël et ne revêt pas la nature d'un +**signe ou emblème religieux**+", compte tenu notamment "de sa faible taille, de sa situation non ostentatoire et de l'absence de tout autre élément religieux". A quelques jours de cette grande fête familiale, au nom du Bureau de votre association, je vous souhaite un très joyeux et saint Noël, je vous adresse nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année et je vous donne rendez-vous pour notre journée annuelle du 23 janvier prochain.

Marie-Thérèse Couchard
et les membres du Bureau de l'association

Les Ancelles : des sœurs de Sion dans le monde

Deux personnalités sont à l'origine de la communauté des Ancelles de Notre Dame de Sion :
-le Patriarche de Jérusalem, Mgr Barlassina, qui a l'idée de fonder, en 1927, avec de jeunes italiennes, une communauté de religieuses en civil pour vivre au milieu de la population locale, juive, arabe, chrétienne et musulmane, communauté qui prend le nom de "Ancillae de Notre Dame de Palestine".

- Mère Marie Amédée, Supérieure générale de N. D. de Sion, qui avait, parallèlement, le désir de revenir à la vocation originelle de la Congrégation, l'éducation des jeunes filles chrétiennes ayant tendance à occuper la première place.

En 1936, Mère Amédée permet d'adjoindre à la congrégation de Sion une communauté "d'Ancillae" qui prendra le nom d'**Ancelles de N. D. de Sion** et dont la mission exclusive sera l'apostolat direct d'Israël. Leur activité débute en 1939 par l'ouverture d'un Centre Social à Paris (4^{ème}), dans le quartier juif, et se poursuit durant toute la guerre.

Dans les années 50, l'Eglise de France évolue et cherche de nouvelles voies pour proclamer l'Évangile. Les Ancelles s'engagent dans un travail salarié comme infirmières ou travailleuses familiales en milieu juif mais une question se pose : comment adapter les Constitutions de Sion à cette vie apostolique ?

En 1953, les Ancelles quittent la maison mère de Paris, rue N.D. des Champs où elles habitaient et s'installent à Viroflay dans une maison qui devient leur maison centrale. Mère Francia, membre du Conseil général, est nommée Supérieure des Ancelles, se met en civil et vient vivre dans la communauté jusqu'en 1959. A cette date, pour la première fois, il est fait appel à une Ancelle, Françoise Pastré, rappelée d'Israël où elle était infirmière, pour prendre la responsabilité de l'ensemble de la communauté qui est alors présente en France, en Tunisie, au Maroc, en Italie et en Israël.

A l'époque, les Ancelles rencontraient deux difficultés majeures:

- elles font des vœux selon les Constitutions de N.D. de Sion mais, en raison de leur travail, elles ne peuvent suivre les règles canoniques d'une vie religieuse: obéissance, pauvreté, respect d'une clôture,...

- par rapport à leur présence en milieu juif, elles ne peuvent pas dévoiler leur appartenance à la congrégation des religieuses de Sion.

C'est pourquoi, la communauté est amenée à demander une séparation juridique d'avec la congrégation et, en 1964, le Chapitre Général de la Congrégation à Rome lui accorde le statut d'Institut Séculier, statut canonique de l'Eglise datant de 1947.

La Congrégation des Religieux à Rome laisse aux Ancelles le choix:

- soit de poursuivre, avec ce nouveau statut, la vie qu'elles menaient,
- soit de rester dans la Congrégation de Sion en abandonnant leur genre de vie,
- soit de quitter la Congrégation.

Ces choix n'étaient pas évidents. Le petit groupe restant des Ancelles, devenu une Association, doit changer de nom. Elles choisissent alors "**Pax Nostra**", en référence à l'épître de Paul aux Ephésiens (2,14) : "Le Christ **Notre Paix** qui, des deux ne fit qu'un, en détruisant le mur de la haine". Actuellement, elles ne restent que trois en région parisienne, toutes trois à la retraite, et une à Jérusalem.

Progressivement, les Ancelles ont évolué et sont passées:

- du service des juifs (en créant principalement des oeuvres sociales), à celle du partage de leur vie quotidienne (habitat, vie professionnelle, etc...)

- du désir de conversion au respect absolu de l'identité de l'autre.

Elles se définissent comme "une présence chrétienne au monde juif", vocation reconnue dans l'Eglise depuis le Concile de Vatican II.

Françoise Pastré (*francoisepastre@club-internet.fr*)
avec la participation de Marie-Christine d'Heilly (*fmc.dheilly@orange.fr*)

Paris, décembre 2015



Journée des anciens janvier 2015



En bref...



Belle réussite en 2015 pour les élèves de Sion.

Au baccalauréat, 100% des élèves reçus, 96% de mentions. 39 élèves ont obtenu la mention « très bien », 66 élèves la mention « bien » et 35 élèves la mention « assez-bien ».

Au brevet des collèges, 100% des élèves reçus, 18% de mentions « très bien », 48% de mentions « bien » et 30% de mentions « assez bien ».

**Un grand bravo aux élèves mais aussi aux professeurs
pour ces brillants résultats.**

PROCLERO une solution pour donner du sens à l'épargne

Créé en 2012 à l'initiative de la Communauté Saint-Martin et de Meeschaert Asset Management, Proclero poursuit trois objectifs principaux :

- ◆ la responsabilité morale des investisseurs,
- ◆ le financement de la formation des prêtres,
- ◆ la promotion de la doctrine sociale de l'Eglise catholique.

Ce support de placement est géré selon une éthique renouvelée à la lumière de la Doctrine sociale de l'Eglise, récemment actualisée dans l'encyclique « *Caritas in veritate* » de Benoît XVI. Ainsi, le fonds permet aux investisseurs d'assumer la responsabilité morale de leurs placements.

Pour aboutir à ce résultat, le processus d'investissement est fondé non seulement sur les critères éthiques de l'investissement socialement responsable mais aussi sur les critères d'écologie humaine préconisés par la Doctrine sociale de l'Eglise.

Proclero a une vocation particulière. Ce fonds de partage vise à contribuer au financement de la formation des prêtres de la Communauté Saint-Martin qui tous sont mis à la disposition des diocèses qui en ont besoin pour leur mission. Ainsi, selon le souhait de l'investisseur, celui-ci a le choix entre deux options :

- ◆ **Un soutien indirect** : le souscripteur ne partage rien pour la formation des prêtres. En revanche, Meeschaert Asset Management reverse une quote-part significative (40 à 50%) de sa rémunération de gérant (1%) à la Communauté Saint-Martin.
- ◆ **Un soutien supplémentaire** : le souscripteur verse 70% des revenus de son placement à la Communauté Saint-Martin pour la formation de ses prêtres.

Communauté Saint-Martin 8 place de la Basilique BP 110 53600 Evron 02 43 26 12 00



A Dieu...

Monsieur Putod nous a fait part du décès de sa mère née Anne-Jacqueline Roy le 2 mars 1929. Elle a été élève de Notre Dame de Sion à Tunis. Elle est décédée à l'âge de 87 ans le 24 octobre 2015 et ses obsèques ont été célébrées à Notre Dame d'Auteuil, sa paroisse depuis cinquante ans.

Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.